

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

UFI: GUF8-DOCT-90E0-72AC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Aérosol Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Suter Kunststoffe AG
 Rue: Aefligenstrasse 3
 Lieu: CH - 3312 Fraubrunnen
 Téléphone: +41 (0)31 763 60 60
 e-mail: info@swiss-composite.ch
 Internet: www.swiss-composite.ch
 Service responsable: Sales - Team

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse en cas d'urgence: 145 de l'étranger: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
 Acute Tox. 4; H312
 Acute Tox. 4; H332
 Skin Irrit. 2; H315

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène
 1,2,4-triméthylbenzène

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 2 de 11

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Aerosole

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			40 - < 45 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
1330-20-7	xylène			30 - < 35 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
64742-49-0	Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, naphta léger (pétrole), hydrotraité			1 - < 5 %
	265-151-9			
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411			
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène			1 - < 5 %
	202-436-9	601-043-00-3		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H315 H319 H335 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1330-20-7	215-535-7	xylène	30 - < 35 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg		
95-63-6	202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 18 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience, allonger la

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 3 de 11

personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

@1501.B015621 Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: kieselguhr.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter ce qui suit : inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Acide. Base. Agents oxydants. Papier.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Protéger contre: forte chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aérosol Couleur, Laque.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 5 de 11

**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants: >0,4mm

période de latence: >480min

normes DIN/EN EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	caractéristique
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-25 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	18,6 vol. %
Point d'éclair:	-25 °C
Température d'auto-inflammation:	235 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 6 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	5100 hPa DIN EN 12
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Température d'inflammation spontanée solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	75 %
Teneur en corps solides:	25 %
Viscosité dynamique:	non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Alcalis (bases). Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Propan CL50: 56 - 80 Vol.-% (Rat , 15 min.)

Dimethylether CL50: 308 mg/L (Rat)

ETAmél calculé

ATE (inhalation poussières/brouillard) 4,478 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylène				
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	RTECS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 18 mg/l	Rat	RTECS	
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Peut provoquer des gelures. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique

Nocif pour puces d'eau.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,72 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,6 mg/l	48 h	Daphnia	ECOTOX Database	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,1
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	3,63

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 8 de 11

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** AÉROSOLS**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 2**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E0

Catégorie de transport: 2

Code de restriction concernant les

tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 190 - 327 - 625

: 2

: D

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1950**d'identification:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Autres informations utiles (Transport fluvial)
: 190 327 625

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)
: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 10 de 11

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

: A1

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 75 % (815 g/l)

2004/42/CE (COV): 75 % (815 g/l)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

mibenco® Flüssiggummi SPRAY

Date de révision: 28.01.2022

Code du produit: 7142

Page 11 de 11

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)